



FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N°30 Novembre 2017

Agenda 2017

100^e Congrès national de l'AMF

Mardi 21 au jeudi 23
novembre

Conseil d'administration

Jeudi 30 novembre

Assemblée Générale

Vendredi 15 décembre

Notre 100^{ème} Congrès national de l'AMF a pour thème « Réussir la France avec ses communes ». C'est une exigence évidente.

A la tête de l'Etat, l'ambition prioritaire est de transformer le pays, mais cela ne pourra se faire qu'avec les collectivités, notamment les communes et les intercommunalités. L'Etat doit mener ses actions avec méthode, pédagogie et avec la concertation nécessaire, malheureusement ce n'est pas ce qui s'est produit au cours de cet été 2017.



Claude Kern

Chacun d'entre nous a bien compris que les annonces de la politique budgétaire visent à recréer des marges de manœuvre pour investir. Cependant, les élus demandent que les recettes du bloc communal soient sanctuarisées.

C'est dans ce contexte et à la suite de la conférence nationale, qu'une conférence départementale des territoires a été organisée le 12 octobre par M. le Préfet du Bas-Rhin. Malgré un doute sur la méthode et l'intérêt de s'engager dans la démarche, compte tenu des annonces contradictoires de l'Etat (contrats aidés, DETR, FSIL, ...), le bureau de notre association a fait le « pari » que nos demandes soient écoutées en rédigeant une contribution intitulée « **Garantir le principe de libre administration des collectivités locales** ».

Je profite de ces quelques lignes pour vous exprimer ma reconnaissance. En effet, la loi sur le non-cumul de mandats des parlementaires m'a amené à quitter ma fonction de maire de Gries.

Bien avant cet été, de nombreux collègues m'ont interpellé demandant de prévoir la possibilité de rester président jusqu'à la fin du mandat municipal à l'occasion de la modification des statuts de notre association. Pour ma part, j'estime que la fonction de président est indissociable de la fonction de maire. Je pense, comme beaucoup, que cette condition exprimée dans nos statuts est indispensable.

Je tiens à vous dire qu'avoir été votre président fut, pour moi, un grand honneur et un immense bonheur. Vos nombreux témoignages d'amitiés et de reconnaissance me touchent énormément.

Je remercie les membres du bureau et du conseil d'administration pour leur assiduité et leur engagement à mes côtés pour œuvrer dans l'intérêt des élus, de nos communes et intercommunalités.

Je remercie également les différents responsables et services du Département, de la Région et de l'Etat pour les excellentes relations et coopérations que nous avons entretenues.

Je remercie nos différents collaborateurs sous la direction de Frédéric Lecomte pour leur expertise et leur investissement sans faille.

Je vous remercie, enfin, vous les élus pour votre grande confiance et votre dévouement au quotidien au service de nos concitoyens. **Soyez assurés que je continuerai le combat à vos côtés pour le respect des maires, des présidents d'intercommunalités et le rôle nécessaire et indispensable des communes.**

Retour d'information du Bureau du 10 novembre 2017

Point sur les rythmes scolaires

M. LAUNAY, directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN) du Bas-Rhin, accompagné de M. LADAIQUE, directeur adjoint en charge du 1^{er} degré, est venu faire le point sur rythmes scolaires.

Dans le Bas-Rhin, 250 communes (sur les 446 communes d'implantation d'une école) ont demandé le retour à la semaine de 4 jours et ne sont donc plus éligibles au fonds de soutien des activités périscolaires.

Ce sont **56 % des communes, 35% des écoles et 23% des élèves** dans les petites et moyennes communes.

M. LAUNAY a précisé plusieurs points importants :

- Les maires ont la possibilité d'adapter les horaires des écoles (de 5 à 10 mn par exemple), sans que cela touche à l'organisation scolaire.

- Le PEDT est caduc s'il y a eu retour à la semaine de 4 jours, mais le PEDT est un outil précieux, qui a fait l'objet d'une réflexion partagée et approfondie. Cette ambition pédagogique et éducative doit être poursuivie si le PEDT est utile. Le fonds de soutien resterait accessible aux communes restées aux 9 ½ journées en 2018 avec un PEDT, si cela est confirmé dans la loi de finances pour 2018.

- Le régime de droit commun reste le décret Peillon des 9 ½ journées. Le retour aux 4 jours est une dérogation, même si l'actualité a laissé penser le contraire.

Le calendrier préconisé pour 2018 : Le maintien ou la demande de dérogation au décret Peillon appelle un vote positif du (ou des) conseil(s) d'école sur une organisation scolaire précise.

La saisine par le maire du DASEN, consécutive au vote du (des) conseil(s) d'école, devrait intervenir idéalement avant fin mars 2018, afin que les services du DASEN puissent interroger les services responsables des transports scolaires et décider dans de bonnes conditions.

Il faudrait que l'essentiel des situations des écoles dans les communes soit connu par le DASEN d'ici fin mai 2018 (au plus tard fin juin 2018) avant de consulter le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

L'objectif est d'informer les parents avant les vacances scolaires d'été, afin qu'ils puissent s'organiser.

Audition de Me SCHEID, Président de la Chambre des notaires du Bas-Rhin

Plusieurs maires ont fait remarquer que les pièces administratives demandées par les notaires auprès des mairies étaient de plus en plus nombreuses pour la rédaction des actes notariés.

Le Président des notaires du Bas-Rhin a expliqué l'obligation d'information des clients et la tendance actuelle à rechercher le moindre défaut d'information des clients. C'est le principe de précaution qui domine actuellement la rédaction d'actes d'ailleurs de plus en plus détaillés.

Après une large discussion, le Bureau a décidé de créer un groupe de travail entre l'association des maires et les services de l'ATIP, pour clarifier les obligations des maires en termes de communication des pièces demandées par les notaires, en accord avec M. BIERRY, président de l'Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP) du Bas-Rhin.

Concernant le transfert des PACS aux mairies depuis le 1^{er} novembre 2017, Me SCHEID a rappelé que les notaires continueront comme par le passé à enregistrer les PACS. Le Bureau a noté que les futurs Pacsés viendront majoritairement conclure gratuitement leur union en mairie, sans moyen supplémentaire



« RÉUSSIR LA FRANCE AVEC SES COMMUNES »

- 20 novembre 2017 | Journée Outre-mer à l'AMF
- 21, 22, 23 novembre 2017 | Congrès à la Porte de Versailles de Paris

Pour ce centenaire, **la délégation bas-rhinoise sera bien représentée et comptera environ 300 maires et élus locaux, accompagnateurs** pour faire remonter leurs préoccupations, des propositions en participant aux discussions lors des différents débats et ateliers. Le Président de la République interviendra en clôture de ce 100^{ème} Congrès de l'AMF.

Financement du Très Haut Débit

par la Caisse des dépôts et consignations

Déploiement de la fibre optique : quel financement ?

Le coût du raccordement à la charge des communes et EPCI (selon prise de compétence) est de 175 euros par prise. Les collectivités qui ne disposent pas immédiatement des fonds nécessaires, devront avoir recours à l'emprunt.

La Caisse des Dépôts, partenaire historique des collectivités et actionnaire de Rosace, propose des prêts au taux du Livret A + 1 %, sur des durées de 20 à 40 ans (durée conseillée : 30 ans), ce qui est particulièrement adapté au déploiement d'une infrastructure de télécommunications utile aux générations actuelles et futures. La Caisse des Dépôts peut financer 100% du besoin d'emprunt jusqu'à 1 million d'euros, 75% pour un besoin compris entre 1 et 2 millions d'euros, et 50% au-delà de 2 millions d'euros.

Votre interlocuteur pour le Bas-Rhin : M. Germain GUIDET -tél : 03.88.52.45.44.

Mél : germain.guidet@caissedesdepots.fr

Optimisation des bases de la fiscalité locale

Le terme d'optimisation est indissociable d'une caractéristique propre de la fiscalité : sa complexité.

Afin que l'impôt local soit optimisé, il faut que les bases fiscales soient fiables. C'est possible, en renforçant la coopération existante entre le service ordonnateur de la mairie ou de l'EPCI et le comptable public.

Des conventions et des engagements peuvent être conclus dans ce sens. Une fiche explicative est disponible sur www.maires67.fr

Dans le département du Bas-Rhin, un référent « optimisation des bases fiscales » est l'interlocuteur des collectivités pour ce qui concerne les signalements en matière de gestion et de mise à jour des bases fiscales (par exemple, une demande d'information sur l'évaluation d'un bien, de vérification d'une valeur locative...).

Votre contact référent de la DRFIP du Grand Est et du Bas-Rhin : M. Emmanuel ROUX- tél : 03.88.56.54.04.

Mél : emmanuel.roux@drfip.finances.gouv.fr

Prise en charge des frais de formation des maires et élus locaux par le DIF

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) bénéficie à tous les élus locaux indemnisés ou non. D'une durée de 20 heures par an et cumulable sur toute la durée du mandat, il donne accès aux formations en lien avec le mandat mais aussi aux formations contribuant à l'acquisition de connaissances nécessaires, le cas échéant à sa réinsertion professionnelle.

Les formations 2018 proposées par l'IPAG et l'ENGEES, organismes agréés de formation, sont éligibles au DIF.

En vous inscrivant à une formation, pensez à compléter le formulaire DIF et à l'envoyer rapidement par mél Elus@caissedesdepots.fr avec les pièces justificatives (délai d'instruction : deux mois).

L'association des maires ne participera au financement de la formation qu'en cas de refus du bénéfice du DIF demandé expressément par l' élu à la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Traitement des demandes de CNI

Insuffisant ! Ce que verse l'Etat aux communes pour indemniser le traitement des demandes de cartes d'identité. Ainsi, la «rationalisation numérique» des demandes de CNI ressemble plus à un «rationnement numérique» du traitement des demandes.

L'Etat a réussi ce tour de force de faire croire que l'AMF avait approuvé tout le dispositif, ce qui est faux.

Pour les demandes CNI des résidents de la commune, toujours le même leitmotiv : le maire agit comme agent de l'Etat (idem pour les PACS). Ce qui pourrait être amélioré, c'est la coordination locale entre communes équipées de Dispositif de Recueil et les communes non équipées, afin de faciliter les pré-demandes par les usagers.

Les associations nationales ou locales d'élus réussissent parfois à faire prévaloir leurs points de vue ou à faire infléchir une décision sur ses modalités, le calendrier, les aspects financiers. Même si cela n'est pas satisfaisant, c'est quelquefois mieux que rien.

Réunions décentralisées d'information des maires

Les diaporamas (Climaxion, PACS, Agence culturelle d'Alsace) sont disponibles sur le site www.maires67.fr

La gestion des PACS

Depuis le 1^{er} novembre, la gestion des pactes civils de solidarité (Pacs) devient une nouvelle compétence obligatoire des officiers d'état civil des communes.

Rappelons toutefois que les notaires qui pouvaient exercer également cette mission la conservent.

Les futurs contractants d'un Pacs ont recours au service d'un notaire lorsque ceux-ci disposent d'un certain patrimoine

Le CNFPT a publié un module d'autoformation en ligne ouvert à tous. Il suffit de cliquer sur le lien ci-dessous http://www.cnfpt.fr/module_pacs/story.html

(Rubriques : S'informer/Les bouquets de ressources/ Accompagner le transfert du Pacs aux mairies)

La Plateforme Alsace Marchés Publics offre aux collectivités locales un «profil d'acheteur» dématérialisé

A compter du 1^{er} octobre 2018, un « profil d'acheteur » est nécessaire pour mettre en place la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

La réglementation de la commande publique (art 43 ordonnance 23 juillet 2015 – art. 39 décret 25 mars 2016) pose en effet l'obligation pour les pouvoirs adjudicateurs, et notamment les collectivités territoriales d'utiliser un « profil d'acheteur », c'est à dire conçu comme une plateforme électronique qui permet la publication des annonces de marchés publics et de recevoir des offres électroniques des entreprises.

La plateforme Alsace Marchés Publics est depuis 2013 un « profil d'acheteur » utilisé par plus de 250 collectivités territoriales alsaciennes, dont une majorité de collectivités bas-rhinoises.

Elle référence plus de 10 000 entreprises qui prennent connaissance des annonces de marchés publics et peuvent déposer leurs offres électroniques. Son fonctionnement est assuré au moyen d'un groupement de commandes financé par les grandes collectivités alsaciennes.

L'utilisation de la plateforme permet donc de répondre aux obligations légales de dématérialisation des marchés publics, et demeure **gratuite** pour l'ensemble des collectivités utilisatrices.

Pour devenir « collectivité utilisatrice », il convient d'envoyer une demande par mail au Département du Haut-Rhin, coordonnateur du groupement.

Modalités d'adhésion : une convention d'adhésion ainsi qu'une charte d'utilisation de la plateforme doivent être approuvées et signées par la collectivité concernée et le Département du Haut-Rhin.

Contact : Mme Lucie JAGER : tél 03.89.30.63.25 – mél : jager@haut-rhin.fr ou Mme Florence SCHUHMACHER : tél : 03.89.30.63.11 – mél : schumacher@haut-rhin.fr

Formation : les formations d'initiation des utilisateurs à de la plateforme sont ensuite assurées par le Service de la commande publique du Département du Bas-Rhin.

La Résistance des Alsaciens en DVD-Rom

Véritable encyclopédie sur la Résistance des Alsaciens entre 1940-1945, un DVD-Rom est un outil multimédia, conçu à la fois pour le grand public et le milieu scolaire. Tous les collèges et lycées alsaciens en ont été destinataires dès sa sortie en 2016. Il est possible pour les maires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de faire en sorte que les enseignants des classes de CM2 en soient aussi destinataires.

Pour se procurer le DVD-Rom, les communes responsables d'une école primaire ayant une classe de CM2 pourront adresser leur demande (un DVD-rom gratuit par commune!) avec leurs coordonnées postales et un chèque de 4€ pour frais d'envoi à Mme HINCKER, trésorière, à l'adresse: 12 boulevard Paul Déroulède, 67 000 Strasbourg.

Contact : laresistancedesalsaciens.6768@gmail.com ou Mme LIEBY, présidente de l'AERIA, mél mariebg@yahoo.fr
Pour consulter le site: <http://laresistancedesalsaciens.wordpress.com>

A ne pas manquer : Assemblée générale d'information

Vendredi 15 décembre 2017 à 9 H 30 à Strasbourg
Palais des congrès et de la Musique
(réunion précédée d'un accueil café)

Invité à cette occasion, M. Philippe LAURENT, secrétaire général de l'AMF, maire de Sceaux, spécialiste des finances locales fera le point sur l'actualité et les nouveautés du projet de loi de finances pour 2018.